SnicaFO
snica.fo@gmail.com
www.snica-fo.org
0145310732
46 rue des petites écuries, 75010 PARIS

INSPECTEURS ET DÉLÉGUÉS - PERMIS DE CONDUIRE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Paris, le 04/11/2026

Madame Estelle BALIT
DISR

Référence ; SG/27/26

Objet : Divulgation de l'adresse personnelle des IPCSR

Madame la Déléguée,

Nous avons échangé ces dernières semaines au sujet d'un IPCSR dont l'adresse personnelle a été divulguée à un tiers. Ce dernier, condamné en première instance pour fraudes au permis de conduire, a cru pouvoir faire convoquer l'agent comme témoin dans le cadre d'un appel, plusieurs années après les faits.

Inutile de revenir sur l'enchaînement des circonstances qui a mené à cette fuite : elles n'ont rien d'exceptionnel et la récurrence de ce type de situation est inévitable. Soutenu par mon organisation, cet IPCSR a dû solliciter la protection fonctionnelle. Sa vie quotidienne a basculé, au point qu'un déménagement a été envisagé. Une situation inacceptable, pourtant bien réelle.

L'expérience nous l'avait enseigné : l'escalade des contrôles en examen est une fuite en avant, stérile pour le service public et dangereuse pour les agents. Ce sinistre événement nous en apporte la démonstration implacable.

Le SNICA-FO l'affirme de longue date : il faut traiter les causes de la fraude en amont de l'épreuve pratique, et non en subir les conséquences. Si nous revendiquons la renationalisation de l'ETG, ce n'est pas uniquement par posture, mais aussi par pur pragmatisme. Cette mesure éradiquerait une part majeure de la fraude, au bénéfice de tous.

En attendant ce retour à la raison, lorsque le coût de cette déconfiture sera enfin mesuré, notre position est stricte : **aucun contrôle pendant l'examen, à la seule exception d'une concordance *a priori* entre la pièce d'identité et la personne présentée, telle que décrite par les procédures d'examens.**

Qu'on se le tienne pour dit : la bienveillance inhérente à un examen est totalement incompatible avec un contrôle de type policier, qui s'avère au demeurant contre-productif pour la réussite des candidats.

Bien entendu, le risque d'usurpation d'identité existe depuis toujours et ne disparaîtra pas, même si l'ETG revenait dans le giron public. Mais face à cela, les prétendues formations à la « fraude documentaire » relèvent de l'illusion. Elles donnent à l'agent un faux sentiment de compétence tout en le laissant seul et démuni face à la technique, aux malfaiteurs, et malheureusement, face à sa propre administration.

Car nous ne sommes pas dupes des pressions à venir : que reprochera-t-on demain à l'agent lambda, lors de l'entretien professionnel ou au détour d'un couloir, sous prétexte qu'il aura détecté moins de documents frauduleux que le reste de l'équipe ? Aura-t-il des objectifs ? Sera-t-il soupçonné ?

Ces formations à la « fraude documentaire » ne sont pas définies et n'ont pas d'objectifs annoncés. Pire : elles laissent planer le doute sur les attendus professionnels, faisant peser un risque juridique et physique inacceptable sur les IPCSR. **Dans ces conditions, nous exigeons un moratoire immédiat sur ces sessions, afin d'éviter de mettre inutilement les collègues en danger.**

Des « progrès » techniques pourraient advenir pour soutenir cette lutte contre la fraude. Sans attendre leur plein aboutissement, il me semble indispensable que la DSR nous présente en bilatérale dans les prochaines semaines sa vision de moyen et de long terme. Il ne s'agirait pas de se lancer dans des impasses incompatibles avec la sérénité dûment attendue pendant les examens ou dans de nouvelles tâches additionnelles sans contreparties qui abîmeraient encore davantage le quotidien des IPCSR.

Je reste à votre disposition pour fixer cet échange et vous prie d'agréer, Madame la Déléguée, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe DESTARKEET
Secrétaire général

Copie :

Catherine BACHELIER, SDERPC